

JOURNAL OFFICIEL

La présente édition
ne contient pas
les publications
contenant des données
personnelles protégées.
Dès lors, seule
la version officielle
sur papier fait foi.

JAA 2900 Porrentruy – 35^e année – N° 33 – Mercredi 25 septembre 2013

Le « Journal officiel de la République et Canton du Jura » paraît chaque semaine, le mercredi. Terme de la remise des publications: le lundi à 12 heures. Ce délai peut être avancé si la date de parution est jour férié. Abonnement: 70 francs par an. Vente au numéro: Fr. 1.80. Editeur: Centre d'impression Le Pays SA, Porrentruy, tél. 032 465 89 39, fax 032 466 51 04. Compte de chèques postaux 25-3568-2.

Tarif des insertions: Fr. 1.55 le mm, sur deux colonnes à la page (une colonne: 85 mm de large). Une publication ne peut être retirée que par une personne compétente; si la composition est terminée, elle est facturée. Les ordres de retrait ne peuvent être donnés que jusqu'au mardi, à 8h30. **Adresse postale pour l'envoi des publications:** « Journal officiel de la République et Canton du Jura », case postale 1350, 2900 Porrentruy 1. **Courriel:** journalofficiel@lepays.ch

Publications des autorités cantonales

Service des infrastructures

Restriction de circulation

Route cantonale N° 6

Communes: Delémont et Courtételle

Vu les dispositions légales fédérales et cantonales, le Service des infrastructures informe les usagers que la route sous-mentionnée sera temporairement mise en sens unique à tout trafic en cas d'intempéries, comme précisé ci-après:

Motif: **5^e Marché des terroirs suisses.**

Tronçon: **En cas d'intempéries: Courtételle – Delémont. La circulation sera interdite dans le sens Courtételle – Delémont.**

Durées: **Samedi 28 septembre 2013 de 7 h à 20 h;
dimanche 29 septembre 2013 de 7 h à 18 h 30.**

Particularité: Route communale ZI Delémont – giratoire de Courtemelon. La circulation sera interdite dans le sens Delémont – Courtemelon quelles que soient les conditions météorologiques.

Renseignements: M. Serge Willemin, inspecteur des routes, téléphone 032 420 60 00.

Les signalisations de déviation réglementaires seront mises en place.

Par avance, nous remercions la population et les usagers de leur compréhension pour ces perturbations du trafic. Nous les prions de bien vouloir se conformer strictement à la signalisation routière temporaire mise en place ainsi qu'aux indications du personnel de la manifestation affecté à la sécurité du trafic.

Les oppositions à cette restriction ne peuvent être prises en considération en vertu de l'article 107, alinéa 2, de l'OSR.

Delémont, le 10 septembre 2013.

Service des infrastructures.

L'ingénieur cantonal: Jean-Philippe Chollet.

Publications des autorités communales et bourgeoises

Courroux

Assemblée communale

lundi 21 octobre 2013, à 20 heures, au Centre Trait d'Union, rue du 23-Juin 37.

Ordre du jour:

1. Lecture et approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 27 mai 2013.
2. Statuer sur la demande de naturalisation de M^{me} Maria Elena Brandon de nationalité espagnole.
3. Discuter et voter un crédit de Fr. 100 000.– en complément à celui octroyé le 4 juin 2012 pour la rénovation de la ferme de Vadry.
4. Décider de l'aménagement de l'entrée de la rue des 3-Farine et voter la dépense devisée à Fr. 100 000.–.
5. Changer la balayeuse et accorder le crédit nécessaire de Fr. 175 000.– à l'acquisition d'une nouvelle machine, en collaboration avec la commune de Courrendlin.
6. Dans le cadre du nouveau service public de l'UAPE décidé en assemblée du 31 octobre 2011, créer les postes de travail de:
 - 4.10 éducateur-trice-s
 - 0.50 cuisinier-ère/lingère
 - 0.35 concierge
 - 0.10 poste de direction
7. Pour compléter l'équipe de la conciergerie communale, discuter et créer un poste de travail à plein temps.
8. Divers.

Observations

Le procès-verbal de l'assemblée communale du 27 mai 2013 et les documents relatifs aux points 2 à 7 sont disponibles au Secrétariat communal.

Le procès-verbal peut être lu sur le site internet de la commune www.courroux.ch ou au Secrétariat communal.

Courroux, le 25 septembre 2013.

Conseil communal.

Courtedoux

Dépôt public de la mensuration officielle du remaniement parcellaire du Creugenat

Conformément à l'article 28 de l'ordonnance fédérale sur la mensuration officielle (OMO) du 18 novembre 1992, la commune de Courtedoux dépose publiquement du 26 septembre au 25 octobre 2013 inclusivement, en vue de son approbation par le géomètre cantonal:

Service de renseignements juridiques

Les personnes qui désirent consulter le Service de renseignements juridiques peuvent s'inscrire auprès de la **Recette et Administration de district**, contre paiement d'un émoulement de 20 francs.

Les consultations ont lieu, en principe, **tous les lundis de 16 à 19 heures**, à l'étude de l'avocat de service désigné.

- les nouveaux plans cadastraux issus du remaniement parcellaire du Creugenat;
- l'état descriptif des biens-fonds compris dans cette mensuration.

Les documents cadastraux peuvent être consultés au Secrétariat communal de Courtedoux. Les oppositions éventuelles, faites par écrit et dûment motivées, sont à adresser jusqu'au 25 octobre 2013 inclusivement au Secrétariat communal de Courtedoux.

Courtedoux, le 24 septembre 2013.

Conseil communal.

Develier

Assemblée communale extraordinaire

lundi 7 octobre 2013, à 20h 15, à la salle des assemblées du bâtiment administratif, rue de l'Eglise 8.

Ordre du jour:

1. Approuver le procès-verbal de l'assemblée communale extraordinaire du lundi 1^{er} juillet 2013 publié sur le site de la commune www.develier.ch. Il peut également être consulté au Secrétariat communal.
2. Information sur le projet de rapprochement des communes de «Delémont et sa couronne», avec la présence de membres du comité de rapprochement.
3. Décider l'ouverture d'un crédit de Fr. 50 000.–, à couvrir par voie d'emprunt, pour la réalisation de travaux d'entretien urgents dans les cours d'eau La Betteratte, La Pran et la Fenatte.
4. Discuter et voter la création d'un poste administratif à un taux de 50%, relatif à la collaboration avec la commune de Bourrignon et pris en charge entièrement par cette dernière.
5. Divers et imprévu.

Develier, le 23 septembre 2013.

Conseil communal.

Lugnez

Abrogation de règlement

En date du 8 juillet 2013, l'assemblée communale de Lugnez a décidé d'abroger le règlement communal ci-après:

- règlement sur la protection des données à caractère personnel.

Cette abrogation a été approuvée par le Service des communes le 5 septembre 2013.

Elle entre en vigueur avec effet immédiat.

Lugnez, le 23 septembre 2013.

Conseil communal.

Porrentruy

Dépôt public de la mensuration officielle du remaniement parcellaire du Creugenat

Conformément à l'article 28 de l'ordonnance fédérale sur la mensuration officielle (OMO) du 18 novembre 1992, la commune de Porrentruy dépose publiquement du 26 septembre au 25 octobre 2013 inclusivement, en vue de son approbation par le géomètre cantonal:

- les nouveaux plans cadastraux issus du remaniement parcellaire du Creugenat;
- l'état descriptif des biens-fonds compris dans cette mensuration.

Les documents cadastraux peuvent être consultés au Service municipal de l'urbanisme, de l'équipement et de l'intendance de Porrentruy. Les oppositions éventuelles, faites par écrit et dûment motivées, sont à adresser jusqu'au 25 octobre 2013 inclusivement au Secrétariat municipal de Porrentruy.

Porrentruy, le 24 septembre 2013.

Conseil municipal.

Porrentruy

Restriction de circulation

La Municipalité de Porrentruy a décidé, en vertu des dispositions fédérales et cantonales, la prescription de circulation suivante:

- Esplanade Centre: rue des Planchettes (3 places) et route de Fontenais (9 places), instauration du régime de stationnement 20 minutes maximum.

En vertu des articles 94, 96 et 98 du Code de procédure administrative, il peut être fait opposition dans les 30 jours à la présente décision. Les oppositions devront être adressées au Conseil municipal de Porrentruy.

Porrentruy, le 18 septembre 2013.

Conseil municipal.

Saignelégier

Entrée en vigueur du règlement sur les élections communales

Le règlement communal susmentionné, adopté par l'assemblée communale de Saignelégier le 19 juin 2013, a été approuvé par le Service des communes le 26 août 2013.

Réuni en séance du 16 septembre 2013, le Conseil communal a décidé de fixer son entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2014.

Le règlement, ainsi que la décision d'approbation, peuvent être consultés au Secrétariat communal.

Saignelégier, le 17 septembre 2013.

Conseil communal.

Val Terbi

Entrée en vigueur du règlement du Conseil général

Le règlement communal susmentionné, adopté par le Conseil général de Val Terbi le 25 juin 2013 a été approuvé par le Service des communes le 9 septembre 2013.

Réuni en séance du 17 septembre 2013, le Conseil communal a décidé de fixer son entrée en vigueur au 1^{er} septembre 2013.

Le règlement, ainsi que la décision d'approbation, peuvent être consultés au Secrétariat communal.

Val Terbi, le 19 septembre 2013.

Conseil communal.

Vellerat

Assemblée bourgeoise

jeudi 10 octobre 2013, à 19 heures, à la salle communale.

Ordre du jour:

1. Procès-verbal de la dernière assemblée.
2. Création d'une réserve forestière englobant les parcelles 208 et 210 de la Bourgeoisie de Vellerat, selon plans déposés et remis aux ayants droit; décision.

Vellerat, le 16 septembre 2013.

Conseil communal.

Publications des autorités administratives ecclésiastiques

Collectivité ecclésiastique cantonale catholique-romaine de la République et Canton du Jura

Elections complémentaires à l'assemblée de la Collectivité ecclésiastique cantonale

Suite aux départs de:

- M. Claude Girardin, délégué de la circonscription 10 (Unité pastorale Sainte Colombe);
- M^{me} Nadine Corbat, déléguée de la circonscription 11 (Unité pastorale Sainte Marie);
- M. Jocelyn Saucy, délégué de la circonscription 13 (Unité pastorale Saint Germain).

Il sera procédé, dans ces circonscriptions, à des élections complémentaires à l'assemblée de la Collectivité ecclésiastique cantonale le 8 décembre prochain.

Le dépôt des candidatures est fixé au 11 novembre 2013.

Le formulaire de candidature peut être demandé à l'administration de la Collectivité ecclésiastique cantonale, Case postale 2032, 2800 Delémont.

Delémont, le 19 septembre 2013.

Pour le Conseil de la Collectivité ecclésiastique cantonale

L'administrateur: Pierre-André Schaffter.

Avis de construction

Alle

Requérante: Artibois S.A., Jacques Gurba, Pré-Monsieur 1A, 2942 Alle.

Projet: Installation solaire photovoltaïque sur les pans sud de la toiture de deux bâtiments contigus, sur la parcelle N° 6045 (surface 9382 m²), sise au lieu-dit « Pré-Monsieur », zone d'activités AA.

Surface de l'installation totale: 1923 m².

Genre de construction: Panneaux solaires de type SunCell de teinte bleu foncé.

Dérogations requises: —.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 25 octobre 2013, au Secrétariat communal d'Alle, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Vos publications peuvent être envoyées par courriel à l'adresse:

journalofficiel@lepays.ch

Les prétentions à compensation des charges qui n'ont pas été annoncées à l'autorité communale pendant le délai d'opposition sont périmées (article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire et article 48 du décret concernant la procédure d'octroi du permis de construire).

Alle, le 20 septembre 2013.

Secrétariat communal.

Alle

Requérants: Karine et Michaël Génesta, Le Lomont 8, 2942 Alle.

Projet: Construction d'un couvert à voitures, local de chauffage avec cheminée, silo d'alimentation à dérivés de bois, panneaux solaires photovoltaïques sur la toiture sud de l'habitation existante, sur la parcelle N° 3743 (surface 812 m²), sise au lieu-dit «Le Lomont», zone d'habitation HA.

Dimensions du couvert: Longueur 10 m 75, largeur 8 m 88, hauteur 2 m 62, hauteur totale 2 m 62.

Genre de construction: Murs extérieurs: béton; façades: béton de teinte grise; couverture: toiture plate, silo avec tôle de couleur gris anthracite.

Dérogations requises: —.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 25 octobre 2013, au Secrétariat communal d'Alle, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Les prétentions à compensation des charges qui n'ont pas été annoncées à l'autorité communale pendant le délai d'opposition sont périmées (article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire et article 48 du décret concernant la procédure d'octroi du permis de construire).

Alle, le 23 septembre 2013.

Secrétariat communal.

Boncourt

Requérants: Séverine et Ugur Tanç, route de France 5, 2926 Boncourt; auteur du projet: Villasa S.à.r.l. & Bâticoncept Architecture S.à.r.l., rue des Annonciades 9, 2900 Porrentruy.

Projet: Construction d'une maison familiale avec garage + pompe à chaleur, sur la parcelle N° 874 (surface 1167 m²), sise au chemin de la Combe Feuillée, zone d'habitation HA.

Dimensions principales: Longueur 15 m 80, largeur 9 m 70, hauteur 3 m 94, hauteur totale 3 m 94.

Genre de construction: Murs extérieurs: béton ou briques TC, isolation périphérique; façades: crépissage de teinte à définir; couverture: toiture plate.

Dérogations requises: —.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 24 octobre 2013, au Secrétariat communal de Boncourt, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Les prétentions à compensation des charges qui n'ont pas été annoncées à l'autorité communale pendant le délai d'opposition sont périmées (article 33 de la loi sur

les constructions et l'aménagement du territoire et article 48 du décret concernant la procédure d'octroi du permis de construire).

Boncourt, le 25 septembre 2013.

Secrétariat communal.

Bonfol

Requérant: Marcel Moser, Les Advins 107, 2944 Bonfol; auteur du projet: MGS Construction S.à.r.l., Christophe Moser, route Principale 7, 2824 Vicques.

Projet: Construction d'un fourrageoir couvert avec fosse à purin de 224 m³, sur les parcelles N°s 258 et 263 (surfaces 27384 et 2494 m²), sises au lieu-dit «Sur les Advins», zones Centre CA et agricole ZA.

Dimensions principales: Longueur 32 m, largeur 5 m 75, hauteur 2 m 81, hauteur totale 5 m 64; dimensions de la fosse à purin: longueur 32 m, largeur 3 m 50.

Genre de construction: Murs extérieurs: béton, ossature bois; façades: bardage en bois de teinte brune; couverture: éternit grandes ondes de couleur brune.

Dérogations requises: —.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 25 octobre 2013, au Secrétariat communal de Bonfol, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Les prétentions à compensation des charges qui n'ont pas été annoncées à l'autorité communale pendant le délai d'opposition sont périmées (article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire et article 48 du décret concernant la procédure d'octroi du permis de construire).

Bonfol, le 20 septembre 2013.

Secrétariat communal.

Le Bémont

Requérant: Roland Noirat, Au Village 76K, 2360 Le Bémont; auteur du projet: Whg architectes S.à.r.l., 2350 Saignelégier.

Projet: Transformation du bâtiment N° 3 dans le volume existant avec l'aménagement de 2 nouveaux appartements, sur la parcelle N° 4 (surface 401 m²), sise au lieu-dit «Au Village», zone Centre CA ISOS B.

Dimensions principales: Existantes.

Genre de construction: Murs extérieurs: maçonnerie existante; façades: crépissage et bardage en bois; couverture: tuiles, ouverture de lucarnes.

Dérogations requises: —.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 25 octobre 2013, au Secrétariat communal du Bémont, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Les prétentions à compensation des charges qui n'ont pas été annoncées à l'autorité communale pendant le délai d'opposition sont périmées (article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire et article 48 du décret concernant la procédure d'octroi du permis de construire).

Le Bémont, le 18 septembre 2013.

Secrétariat communal.

Les Bois

Requérant: Denys Mertenat, Le Bois Français 4, 2336 Les Bois; auteur du projet: Entreprise Jacques Geiser, Au Saignat 35, 2333 La Ferrière.

Projet: Démolition partielle et agrandissement d'une remise (bâtiment N° 4A), sur la parcelle N° 142 (surface 455897 m²), sise au lieu-dit «Le Bois Français», zone agricole ZA.

Dimensions principales: Longueur 15 m 20, largeur 10 m 20, hauteur 7 m, hauteur totale 10 m 61.

Genre de construction: Murs extérieurs: muret en béton, ossature bois; façades: bardage en bois de teinte sapin clair; couverture: tuiles de couleur rouge.

Dérogations requises: —.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 25 octobre 2013, au Secrétariat communal des Bois, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Les prétentions à compensation des charges qui n'ont pas été annoncées à l'autorité communale pendant le délai d'opposition sont périmées (article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire et article 48 du décret concernant la procédure d'octroi du permis de construire).

Les Bois, le 20 septembre 2013.

Secrétariat communal.

Les Bois

Requérants: Marco Sartori, Ananda Marotte, Letitia Besomi, Lucien Kohler, Beau Regard, 2336 Les Bois; auteur du projet: Entreprise de construction Renaud Baume, Forge 5, Les Breuleux.

Projet: Pose d'une mini-station d'épuration enterrée, sur les parcelles N°s 794 et 1178 (surfaces 2128 et 1602 m²), sises au lieu-dit «Beau Regard», zone agricole, périmètre de territoire à habitat traditionnellement dispersé.

Dimensions principales: Diamètre 2 m 74, hauteur 2 m 82.

Genre de construction: Cuve préfabriquée en béton armé.

Dérogation requise: Article 24 LAT.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 25 octobre 2013, au Secrétariat communal des Bois, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Les prétentions à compensation des charges qui n'ont pas été annoncées à l'autorité communale pendant le délai d'opposition sont périmées (article 33 de la loi sur

les constructions et l'aménagement du territoire et article 48 du décret concernant la procédure d'octroi du permis de construire).

Les Bois, le 23 septembre 2013.

Secrétariat communal.

Courgenay

Requérante: Jean-Pierre Prudat S. A., entreprise du bâtiment, Derrière-Metthiez 22, 2950 Courgenay.

Projet: Construction d'une maison familiale avec garage et terrasse couverte en annexes contiguës, pompe à chaleur, sur la parcelle N° 4780 (surface 765 m²), sise au lieu-dit «Sur la Fenatte», zone Centre CA hors ISOS, plan spécial d'équipement «La Fenatte».

Dimensions principales: Longueur 15 m 70, largeur 12 m 75, hauteur 3 m 40, hauteur totale 6 m 80; dimensions du garage: longueur 7 m 65, largeur 6 m 30, hauteur 3 m 20, hauteur totale 4 m 80; dimensions de la terrasse: longueur 3 m 40, largeur 3 m 40, hauteur 2 m 50, hauteur totale 2 m 50.

Genre de construction: Murs extérieurs: briques Thermocellit; façades: crépissage de teinte à définir; couverture: tuiles de couleur noire.

Dérogations requises: —.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 25 octobre 2013, au Secrétariat communal de Courgenay, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Les prétentions à compensation des charges qui n'ont pas été annoncées à l'autorité communale pendant le délai d'opposition sont périmées (article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire et article 48 du décret concernant la procédure d'octroi du permis de construire).

Courgenay, le 20 septembre 2013.

Secrétariat communal.

Courtételle

Requérant: Joël Rich, rue de la Gare 10, 2830 Courrendlin; auteur du projet: Inter-Espace S. A., Quartier de la Verrerie 59, 2740 Moutier.

Projet: Construction d'un hangar agricole polyvalent, transformation de la porcherie existante en stabulation libre pour vaches allaitantes, SRPA, silos, pergola sur garage existant, sur la parcelle N° 1454 (surface 35993 m²), sise au lieu-dit «Champs des Fosses», zone agricole ZA.

Dimensions du hangar: Longueur 30 m 50, largeur 7 m 50, hauteur 4 m, hauteur totale 6 m; dimensions de la transformation: longueur 19 m, largeur 13 m 50, hauteur 5 m, hauteur totale 6 m 50.

Genre de construction: Murs extérieurs: maçonnerie, ossature bois; façades: bardage en bois de teinte brun clair; couverture: plaques fibrociment de couleur anthracite RAL 7024.

Dérogations requises: —.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 25 octobre 2013, au Secrétariat communal de Courtételle, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compen-

Service de renseignements juridiques

Les personnes qui désirent consulter le Service de renseignements juridiques peuvent s'inscrire auprès de la **Recette et Administration de district**, contre paiement d'un émoulement de 20 francs.

Les consultations ont lieu, en principe, **tous les lundis de 16 à 19 heures**, à l'étude de l'avocat de service désigné.

sation des charges, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Les prétentions à compensation des charges qui n'ont pas été annoncées à l'autorité communale pendant le délai d'opposition sont périmées (article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire et article 48 du décret concernant la procédure d'octroi du permis de construire).

Courtételle, le 23 septembre 2013.

Secrétariat communal.

Damphreux

Requérante: Fondation «A l'Orée des Chênes», par Bruno Hürlimann, Vie de Bonfol 70, 2933 Damphreux; auteur du projet: Corbat Bernard, architecture, 2943 Vendlincourt.

Projet: Construction d'un immeuble de 8 appartements adaptés avec locaux communs en annexe contiguë, panneaux solaires photovoltaïques, pompe à chaleur, sur la parcelle N° 2289 (surface 815 m²), sise au lieu-dit «Sur La Forêt», zone d'habitation HA, plan spécial «Lai Fouerraie».

Dimensions principales: Longueur 32 m 05, largeur 8 m, hauteur 6 m 40, hauteur totale 8 m 40; dimensions de l'annexe: longueur 8 m, largeur 5 m, hauteur 2 m 90, hauteur totale 4 m 55.

Genre de construction: Murs extérieurs: ossature bois, isolation; façades: crépissage de teinte gris clair; couverture: panneaux photovoltaïques et tuiles de couleur gris foncé.

Dérogations requises: Article 21 LFor (distance à la forêt); article 13 des prescriptions du plan spécial «Lai Fouerraie» (couleur des tuiles).

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 25 octobre 2013, au Secrétariat communal de Damphreux, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Les prétentions à compensation des charges qui n'ont pas été annoncées à l'autorité communale pendant le délai d'opposition sont périmées (article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire et article 48 du décret concernant la procédure d'octroi du permis de construire).

Damphreux, le 19 septembre 2013.

Secrétariat communal.

Delémont

Requérante: McDonald's Suisse Development S.à.r.l., rue de Morges 23, 1023 Crissier; auteur du projet: FK architecture S.à.r.l., Avenue des Portes-Rouges 163, 2000 Neuchâtel.

Projet: Agrandissement et transformation du restaurant McDonald's, bâtiment N° 115, réaménagement des espaces extérieurs, sur la parcelle N° 4235 (surface 2859 m²), sise à la route de Moutier, zone AA, zone d'activités A.

Dimensions principales: Longueur 33 m 38, largeur 14 m 86, hauteur 4 m 74, hauteur totale 5 m 71; dimensions de l'annexe pour recyclage des déchets: longueur 4 m 53, largeur 4 m 15, hauteur 2 m 70, hauteur totale 2 m 70.

Genre de construction: Murs extérieurs: structure en métal, bois, isolation; façades: lames de bois de couleur existante; couverture: métal; chauffage existant.

Dérogations requises: —.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 25 octobre 2013 inclusivement, au Secrétariat de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Les prétentions à compensation des charges qui n'ont pas été annoncées à l'autorité communale pendant le délai d'opposition sont périmées (article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire et article 48 du décret concernant la procédure d'octroi du permis de construire).

Delémont, le 23 septembre 2013.

Service de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics.

Delémont

Requérant: François Kohler, Le Chavelier 2, 2800 Delémont; auteur du projet: Boegli Ch. F, Case postale 110, 2800 Delémont.

Projet: Transformation du bâtiment N° 2; aménagement d'un appartement au 1^{er} étage; aménagement d'un gîte rural et d'un studio pour ouvrier agricole au 2^e étage; changement du système de chauffage, sur la parcelle N° 1499, sise au lieu-dit «Dos le Chavelier», zone agricole.

Dimensions principales: Existantes.

Genre de construction: Murs extérieurs: briques, isolation, bois; façades: crépissage, lames en bois, de teintes blanc cassé et brune; couverture: tuiles TC; chauffage au bois.

Dérogations requises: Article 24b LAT (construction pour une activité accessoire non agricole).

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 25 octobre 2013 inclusivement, au Secrétariat de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Les prétentions à compensation des charges qui n'ont pas été annoncées à l'autorité communale pendant le délai d'opposition sont périmées (article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire et article 48 du décret concernant la procédure d'octroi du permis de construire).

Delémont, le 23 septembre 2013.

Service de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics.

Haute-Ajoie

Requérant: Christophe Œuvray, route de Besançon 20, 2906 Chevenez.

Projet: Construction d'une écurie-grange pour chevaux demi-sang et d'un couvert à fourrage, pose d'une benne à fumier, sur la parcelle N° 321 (surface 3146 m²), sise au lieu-dit «Sous la Chapelle», localité de Chevenez, zone agricole.

Dimensions écurie: Longueur 33 m 50, largeur 11 m 54, hauteur 2 m 78, hauteur totale 4 m 60; dimensions du couvert à fourrage: longueur 8 m, largeur 4 m, hauteur 3 m 32, hauteur totale 4 m 40.

Genre de construction: Murs extérieurs: écurie-grange: béton/couvert à fourrage: ossature bois; façades: écurie-grange: béton apparent de couleur grise/couvert: lambrissage en bois de teinte brune; couverture: écurie-grange + couvert à fourrage: tôles prélaquées de couleur anthracite.

Déroghations requises: —.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 25 octobre 2013, au Secrétariat communal de Haute-Ajoie à 2906 Chevenez, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Les prétentions à compensation des charges qui n'ont pas été annoncées à l'autorité communale pendant le délai d'opposition sont périmées (article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire et article 48 du décret concernant la procédure d'octroi du permis de construire).

Haute-Ajoie, le 20 septembre 2013.

Secrétariat communal.

Haute-Sorne

Requérants: Viviane et Thierry Schlüchter, rue des Ecoles 3, 2855 Glovelier; auteur du projet: Maisons Elk-Préfecture 11 S.à.r.l., 2800 Delémont.

Projet: Construction de boxes pour chevaux avec hangar, sur les parcelles N^{os} 540, 538 et 2051 (surfaces 1739, 1169 et 2051 m²), sises à la rue des Ecoles, localité de Glovelier, zones Centre CA et agricole ZA.

Dimensions principales: Longueur 39 m 18, largeur 10 m 55, hauteur 2 m 84, hauteur totale 4 m 38.

Genre de construction: Murs extérieurs: ossature bois; façades: parois en clin bois Douglas de teinte brune; couverture: panneaux fibro-ciment de couleur grise.

Déroghations requises: —.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 25 octobre 2013, au Secrétariat communal de Haute-Sorne à 2854 Bassecourt, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Les prétentions à compensation des charges qui n'ont pas été annoncées à l'autorité communale pendant le délai d'opposition sont périmées (article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire et article 48 du décret concernant la procédure d'octroi du permis de construire).

Haute-Sorne, le 23 septembre 2013.

Secrétariat communal.

Haute-Sorne

Requérant: Hockey Expert, Dave Guillemette, rue des Places 42, 2855 Glovelier; auteur du projet: Home Steel S.à.r.l., rue Saint-Randoald 34, 2800 Delémont.

Projet: Agrandissement à l'étage du bâtiment N° 42, comprenant une annexe pour expo et stockage, sur la

parcelle N° 2019 (surface 1424 m²), sise à la rue des Places, localité de Glovelier, zone d'activités AAa, plan spécial d'équipement « Les Places ».

Dimensions principales: Longueur 14 m, largeur 7 m, hauteur 6 m 10, hauteur totale 6 m 10.

Genre de construction: Murs extérieurs: structure métallique; façades: panneaux sandwich de teinte gris anthracite RAL 7016; couverture: panneaux sandwich de couleur grise.

Déroghations requises: —.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 25 octobre 2013, au Secrétariat communal de Haute-Sorne à 2854 Bassecourt, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Les prétentions à compensation des charges qui n'ont pas été annoncées à l'autorité communale pendant le délai d'opposition sont périmées (article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire et article 48 du décret concernant la procédure d'octroi du permis de construire).

Haute-Sorne, le 23 septembre 2013.

Secrétariat communal.

Movelier

Requérante: Association Broquet-Leuenberger, route de France 25, 2812 Movelier; auteur du projet: Entreprise G. Comte S.A., route de Moutier 93, 2800 Delémont.

Projet: Construction d'un hangar agricole avec place groisée, sur la parcelle N° 1844 (surface 12 121 m²), sise au lieu-dit « Verger du Breuil », zone agricole ZA.

Dimensions principales: Longueur 35 m, largeur 9 m, hauteur 5 m 30, hauteur totale 6 m 60.

Genre de construction: Murs extérieurs: béton, ossature bois; façades: béton de teinte grise, bardage en bois de teinte brune, translucide, briques rouges; couverture: éternit grandes ondes de couleur rouge.

Déroghations requises: —.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 25 octobre 2013, au Secrétariat communal de Movelier, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Les prétentions à compensation des charges qui n'ont pas été annoncées à l'autorité communale pendant le délai d'opposition sont périmées (article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire et article 48 du décret concernant la procédure d'octroi du permis de construire).

Movelier, le 23 septembre 2013.

Secrétariat communal.

Le Noirmont

Requérants: Emilie et Fabien Juillerat, rue de la Ronde 43, 2300 La Chaux-de-Fonds; auteur du projet: Nanon architecture S.A., route de Courgenay 55A, 2900 Porrentruy.

Projet: Construction d'une maison familiale avec couvert à voitures et terrasse couverte en annexes conti-

gües + pompe à chaleur, sur la parcelle N° 2043 (surface 721 m²), sise au lieu-dit « La Fin des Esserts », zone d'habitation HA_h, plan spécial « La Fin des Esserts/Chez la Denise ».

Dimensions principales: Longueur 14 m 25, largeur 14 m 05, hauteur 6 m 57, hauteur totale 9 m; dimensions du couvert: longueur 5 m 45, largeur 5 m 50.

Genre de construction: Murs extérieurs: ossature bois, isolation; façades: crépissage de teinte blanche avec bandes grises; couverture: tuiles de couleur gris anthracite.

Dérogations requises: —.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 25 octobre 2013, au Secrétariat communal du Noirmont, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Les prétentions à compensation des charges qui n'ont pas été annoncées à l'autorité communale pendant le délai d'opposition sont périmées (article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire et article 48 du décret concernant la procédure d'octroi du permis de construire).

Le Noirmont, le 25 septembre 2013.

Secrétariat communal.

Soyhières

Requérante: Casa Aventicum GmbH, Erwin Egger, 6340 Baar; auteur du projet: Home + Foyer S.A., Impasse de la Plaine 8, 1580 Avenches.

Projet: Transformation de l'ancienne ferme (bâtiment N° 5) avec l'aménagement de 4 logements, panneaux solaires thermiques de 10 m², pompe à chaleur, sur la parcelle N° 100 (surface 953 m²), sise à la route de Bâle, zone Centre CAB.

Dimensions principales: Existantes.

Genre de construction: Murs extérieurs: maçonnerie existante, isolation intérieure; façades: crépissage de teinte à définir, bardage en bois; couverture: tuiles TC idem existantes.

Dérogations requises: —.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 25 octobre 2013, au Secrétariat communal de Soyhières, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Les prétentions à compensation des charges qui n'ont pas été annoncées à l'autorité communale pendant le délai d'opposition sont périmées (article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire et article 48 du décret concernant la procédure d'octroi du permis de construire).

Soyhières, le 25 septembre 2013.

Secrétariat communal.

Val Terbi

Requérants: Fanny et Mathieu Loviat, rue Saint-Randoald 5, 2852 Courtételle; auteur du projet: Le Chésal, atelier d'architecture, 2855 Glovelier.

Projet: Construction d'une maison familiale avec couvert à voitures/réduit en annexe, pompe à chaleur, sur

la parcelle N° 3362 (surface 961 m²), sise au lieu-dit « Pesse sur la Fenatte », localité de Vicques, zone d'habitation HA_f, plan spécial « Pesse sur la Fenatte ».

Dimensions principales: Longueur 10 m 70, largeur 9 m 25, hauteur 6 m 95, hauteur totale 6 m 95; dimensions de l'annexe: longueur 7 m 60, largeur 6 m, hauteur 2 m 90, hauteur totale 2 m 90.

Genre de construction: Maison: murs extérieurs: briques TC, isolation périphérique; façades: crépissage de teinte blanc cassé; couverture: toiture plate; couvert: murs extérieurs: ossature bois; façades: planches de teinte brune; couverture: toiture plate.

Dérogation requise: Article 6^b des prescriptions du plan spécial « Pesse sur la Fenatte » (indice d'utilisation minimum).

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 25 octobre 2013, au Secrétariat communal de Val Terbi à 2824 Vicques, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Les prétentions à compensation des charges qui n'ont pas été annoncées à l'autorité communale pendant le délai d'opposition sont périmées (article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire et article 48 du décret concernant la procédure d'octroi du permis de construire).

Val Terbi, le 23 septembre 2013.

Secrétariat communal.

Vendlincourt

Requérants: Jessica Wolfer et Raphaël Piquerez, rue des Pesses 4, 2855 Glovelier.

Projet: Construction d'une maison familiale avec couvert à voitures/réduit et terrasse couverte en annexes contiguës, pompe à chaleur + 2 cabanes de jardin en annexe, sur la parcelle N° 2565 (surface 1937 m²), sise au lieu-dit « Les Gasses », zone Centre CA.

Dimensions principales: Longueur 12 m 33, largeur 11 m 33, hauteur 4 m 60, hauteur totale 8 m 10; dimensions couvert à voitures: longueur 9 m 70, largeur 5 m 70, hauteur 2 m 80, hauteur totale 2 m 80; dimensions de la cabane de jardin 2x: longueur 3 m 50, largeur 2 m 50, hauteur 2 m 60.

Genre de construction: Murs extérieurs: briques TC, isolation, briques TC; façades: crépissage de teinte blanc cassé; couverture: tuiles de couleur brune.

Dérogations requises: —.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 25 octobre 2013, au Secrétariat communal de Vendlincourt, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Les prétentions à compensation des charges qui n'ont pas été annoncées à l'autorité communale pendant le délai d'opposition sont périmées (article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire et article 48 du décret concernant la procédure d'octroi du permis de construire).

Vendlincourt, le 18 septembre 2013.

Secrétariat communal.

Mises au concours

JURA  **CH** RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA



A la suite de la réduction du temps de travail de la titulaire, le Service de l'enseignement met au concours un poste de

conseiller-ère pédagogique de l'enseignement spécialisé à 50 %

Le poste sera vraisemblablement pourvu à l'interne.

Mission: Conseil et contrôle pédagogiques auprès des enseignant-e-s de pédagogie spécialisée pour l'école primaire et secondaire. Contrôle de la qualité et de la continuité de l'enseignement dispensé et du bon fonctionnement des structures particulières. Collaboration étroite avec la Section intégration et les conseiller-ères pédagogiques concerné-e-s pour la scolarisation des enfants et des jeunes ayant des besoins éducatifs particuliers et pour les contacts avec les différents partenaires. Mandats spécifiques attribués par le Service de l'enseignement.

Exigences: Certificat d'aptitudes pédagogiques pour l'enseignement spécialisé ou titre équivalent. Aptitudes au travail en équipe, à la conduite d'entretiens, de réunions, ainsi qu'à la résolution de conflits. Maîtrise des outils de remédiation professionnelle tels que la supervision et la réflexion sur les pratiques.

Traitement: Classe 19.

Entrée en fonction: 1^{er} novembre 2013.

Lieu de travail: Delémont.

Renseignements: Peuvent être obtenus auprès de M. Fabien Crelier, chef du Service de l'enseignement, téléphone 032 420 54 14.

Intéressé-e? Téléchargez notre formulaire de CV sur notre site internet www.jura.ch/emplois et transmettez-le nous avec votre lettre de motivation et les documents usuels. Vous pouvez également obtenir ce formulaire auprès de notre Service au N° de téléphone 032 420 58 80 ou postulation@jura.ch. Par souci de qualité et d'équité, nous avons rendu obligatoire le CV standardisé pour toutes nos offres.

Les candidat-e-s mentionneront leurs éventuelles activités accessoires dans la rubrique correspondante du formulaire de CV.

Les candidatures, accompagnées des documents usuels, doivent être adressées au Service des ressources humaines de la République et Canton du Jura, rue du 24-Septembre 2, 2800 Delémont, avec la mention « Postulation Conseiller-ère pédagogique à 50 % », jusqu'au 2 octobre 2013.

www.jura.ch/emplois

Vos publications peuvent être envoyées par courriel à l'adresse:

journalofficiel@lepays.ch

JURA  **CH** RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA



A la suite de l'engagement de la titulaire à un autre poste, le Service de l'action sociale met au concours le poste de

responsable de l'avance et du recouvrement des pensions alimentaires (ARPA)

Mission: Assurer l'avance, le recouvrement et le versement provisionnel des contributions d'entretien. La fonction implique notamment: les entretiens avec les requérant-e-s et les débiteur-trice-s; la conduite de pourparlers, la prise de mesures utiles au recouvrement des pensions alimentaires, soit par l'introduction et la conduite de poursuites, le dépôt de plaintes pénales ou toutes autres mesures commandées par les circonstances; la préparation de décisions d'octroi ou de refus d'avances sur les contributions d'entretien.

Exigences: Maturité ou formation sanctionnée par un CFC d'employé-e de commerce et expérience administrative complétée par une formation juridique ou en assurances sociales; connaissances approfondies des problèmes sociaux et de la sécurité sociale; maîtrise des outils informatiques.

Traitement: Classe 14.

Entrée en fonction: A convenir.

Lieu de travail: Delémont.

Renseignements: Peuvent être obtenus auprès de M. Jean-Marc Veya, chef du Service de l'action sociale, téléphone 032 420 51 40.

Intéressé-e? Téléchargez notre formulaire de CV sur notre site internet www.jura.ch/emplois et transmettez-le nous avec votre lettre de motivation et les documents usuels. Vous pouvez également obtenir ce formulaire auprès de notre Service au N° de téléphone 032 420 58 80 ou postulation@jura.ch. Par souci de qualité et d'équité, nous avons rendu obligatoire le CV standardisé pour toutes nos offres.

Les candidat-e-s mentionneront leurs éventuelles activités accessoires dans la rubrique correspondante du formulaire de CV.

Les candidatures, accompagnées des documents usuels, doivent être adressées au Service des ressources humaines de la République et Canton du Jura, rue du 24-Septembre 2, 2800 Delémont, avec la mention « Postulation Responsable ARPA », jusqu'au 12 octobre 2013.

www.jura.ch/emplois

JURA  **CH** RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA



L'Office des véhicules (OVJ) met au concours deux postes d'

agent-e administratif-ve

Les postes seront vraisemblablement pourvus à l'interne.

Mission: Gérer les dossiers relatifs à l'admission à la circulation des véhicules et des personnes, assurer l'accueil et l'orientation des client-e-s au guichet et au téléphone.

Exigences: CFC d'employé-e de commerce ou formation jugée équivalente. Expérience dans un service automobiles obligatoire. Esprit orienté client-e, amabilité naturelle, entregent. Capacité à travailler de manière autonome. Maîtrise des logiciels Office et connaissance des logiciels métiers Avedris, Web Evn, Cisco Call Center. Aisance rédactionnelle. Connaissances de l'allemand (conversation). Capacité à travailler de manière autonome.

Traitement: Classe 9.

Entrée en fonction: De suite.

Lieu de travail: Delémont.

Renseignements: Peuvent être obtenus auprès de M^{me} Karine Marti, cheffe de l'Office des véhicules, téléphone 032 420 71 20.

Intéressé-e? Téléchargez notre formulaire de CV sur notre site internet www.jura.ch/emplois et transmettez-le nous avec votre lettre de motivation et les documents usuels. Vous pouvez également obtenir ce formulaire auprès de notre Service au N° de téléphone 032 420 58 80 ou postulation@jura.ch. Par souci de qualité et d'équité, nous avons rendu obligatoire le CV standardisé pour toutes nos offres.

Les candidat-e-s mentionneront leurs éventuelles activités accessoires dans la rubrique correspondante du formulaire de CV.

Les candidatures, accompagnées des documents usuels, doivent être adressées au Service des ressources humaines de la République et Canton du Jura, rue du 24-Septembre 2, 2800 Delémont, avec la mention « Postulation Agent-e administratif-ve OVJ », jusqu'au 2 octobre 2013.

www.jura.ch/emplois

JURA RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA



En prévision du départ en retraite du titulaire, le Service des contributions, pour la Recette et Administration du district de Porrentruy, met au concours un poste de

caissier-ière

Mission: Assurer les encaissements des diverses créances de l'Etat; gérer les procédures contentieuses tels que poursuites, sûretés, séquestres, rachats d'actes de défaut de biens; tenir la comptabilité du service et gérer la caisse de la Recette; procéder à tous travaux administratifs liés à l'activité de la Recette.

Exigences: CFC d'employé-e de commerce, diplôme en économie d'entreprise (HEG) ou formation jugée équivalente. Expérience dans le domaine comptable. Bonnes connaissances de l'allemand souhaitées.

Traitement: Classe 9.

Entrée en fonction: 1^{er} décembre 2013 ou à convenir.

Lieu de travail: Porrentruy.

Renseignements: Peuvent être obtenus auprès de M. François Froidevaux, chef du Service des contributions, téléphone 032 420 55 30.

Intéressé-e? Téléchargez notre formulaire de CV sur notre site internet www.jura.ch/emplois et transmettez-le nous avec votre lettre de motivation et les documents usuels. Vous pouvez également obtenir ce formulaire auprès de notre Service au N° de téléphone

032 420 58 80 ou postulation@jura.ch. Par souci de qualité et d'équité, nous avons rendu obligatoire le CV standardisé pour toutes nos offres.

Les candidat-e-s mentionneront leurs éventuelles activités accessoires dans la rubrique correspondante du formulaire de CV.

Les candidatures, accompagnées des documents usuels, doivent être adressées au Service des ressources humaines de la République et Canton du Jura, rue du 24-Septembre 2, 2800 Delémont, avec la mention « Postulation Caissier-ère », jusqu'au 5 octobre 2013.

www.jura.ch/emplois

JURA RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA



A la suite de la démission de la titulaire, le Service des contributions, pour le Bureau des personnes morales et des autres impôts, met au concours un poste de

secrétaire de direction à 70%

Le poste sera vraisemblablement pourvu à l'interne.

Mission: Assurer et exécuter les travaux administratifs et techniques de la direction; responsabilité du fonctionnement du secrétariat général; formation et suivi des apprenti-e-s; collaboration étroite avec les différents secteurs; établissement et contrôle de la comptabilité du bureau; collaboration à la préparation du budget; gestion des délais dans les procédures judiciaires.

Exigences: CFC d'employé-e de commerce avec cinq années d'expérience dans le domaine comptable. Des connaissances de l'allemand sont souhaitées ainsi qu'un bon sens de l'organisation, une grande discrétion et une parfaite maîtrise de l'orthographe.

Traitement: Classe 8.

Entrée en fonction: A convenir.

Lieu de travail: Les Breuleux.

Renseignements: Peuvent être obtenus auprès de M. François Froidevaux, administrateur du Service des contributions, téléphone 032 420 55 30, ou de M^{me} Carole Filippini, cheffe du Bureau des personnes morales et des autres impôts, téléphone 032 420 44 03.

Intéressé-e? Téléchargez notre formulaire de CV sur notre site internet www.jura.ch/emplois et transmettez-le nous avec votre lettre de motivation et les documents usuels. Vous pouvez également obtenir ce formulaire auprès de notre Service au N° de téléphone 032 420 58 80 ou postulation@jura.ch. Par souci de qualité et d'équité, nous avons rendu obligatoire le CV standardisé pour toutes nos offres.

Les candidat-e-s mentionneront leurs éventuelles activités accessoires dans la rubrique correspondante du formulaire de CV.

Les candidatures, accompagnées des documents usuels, doivent être adressées au Service des ressources humaines de la République et Canton du Jura, rue du 24-Septembre 2, 2800 Delémont, avec la mention « Postulation Secrétaire de direction PMO », jusqu'au 2 octobre 2013.

www.jura.ch/emplois

La Municipalité de Porrentruy met au concours le poste d'

assistant-e administratif-ve **à 80 % / 100 %**

Missions: Au sein du service «UEI», assurer principalement la gestion administrative du secteur urbanisme par le traitement des requêtes relatives aux permis de construire. Contribuer également aux activités administratives générales du service (courrier, suivi de factures, procès-verbaux, etc.).

Exigences:

- CFC d'employé(e) de commerce ou Maturité professionnelle commerciale ou CFC de dessinatrice avec aptitudes pour les tâches administratives.
- Expérience professionnelle dans le domaine de la construction, de l'urbanisme ou du foncier.
- Capacité à lire et comprendre des plans.
- Solide maîtrise des outils bureautiques et facilité d'apprentissage pour les logiciels spécifiques.
- Aisance rédactionnelle.
- Aptitudes d'analyse et d'organisation, autonomie, sens des responsabilités et de la rigueur.
- Sens aigu de la disponibilité, de la serviabilité et de la communication, aisance relationnelle et diplomatie.
- La connaissance de la langue allemande serait un atout.

Traitement: Selon classes 2 à 4 de l'échelle des salaires du statut du personnel municipal.

Entrée en fonction: 1^{er} février 2014.

Renseignements:

Les cahiers des charges sont disponibles sur le site de la Municipalité www.porrentruy.ch.

Si nécessaire, des renseignements peuvent être obtenus auprès de Bruno Cardona, chef du service UEI, rue du 23-Juin 8, 2900 Porrentruy, téléphone 032 465 78 70, courriel: bruno.cardona@porrentruy.ch.

Modalités de remise des candidatures:

Les candidatures (lettre, CV, copie des diplômes et certificats de travail) doivent être adressées au Service RPP avec la mention «URBA», rue du 23-Juin 8, 2900 Porrentruy, jusqu'au 11 octobre 2013 (date de réception).

La Municipalité de Porrentruy met au concours les places suivantes:

un-e apprenti-e agent-e d'exploitation **un-e apprenti-e employé-e** **de commerce** **un-e stagiaire MPC**

Entrée en fonction: Août 2014.

Renseignements:

Si nécessaire, des renseignements peuvent être obtenus auprès de Magali Voillat, cheffe du service RPP, téléphone 032 465 77 12, courriel: magali.voillat@porrentruy.ch.

Modalités de remise des candidatures:

Les candidatures (lettre, CV et copies des bulletins scolaires) doivent être adressées au Service RPP avec la mention «APP», rue du 23-Juin 8, 2900 Porrentruy, jusqu'au 14 octobre 2013 (date de réception).

En vue du remplacement de la titulaire qui a fait valoir son droit à la retraite, la commune mixte de Pleigne met au concours le poste de

secrétaire-caissier-ère communal-e **taux d'occupation à 70%**

Les exigences fixées sont les suivantes:

- CFC d'employé-e de commerce ou titre jugé équivalent.
- Maîtrise indispensable des outils informatiques dans les environnements Windows, internet, bureautique (Word, Excel, Powerpoint) et comptable.
- Aptitude à travailler de manière indépendante.
- Capacité d'assumer d'importantes responsabilités.
- Justifier d'une expérience rédactionnelle et comptable.
- Faire preuve de dynamisme, d'initiative, de rigueur et de discrétion.
- La connaissance de la langue allemande serait un atout supplémentaire.

Traitement: Selon l'échelle des traitements en vigueur (base: RCJU fonctionnaires).

Entrée en fonction: 1^{er} janvier 2014 ou date à convenir.

Renseignements: Peuvent être obtenus auprès de la titulaire, téléphone 032 431 15 44.

Les candidatures doivent être adressées au Conseil communal de Pleigne, rue de la Forge 2, 2807 Pleigne, avec la mention «Postulation», accompagnées des documents usuels jusqu'au 4 octobre 2013.

Avis divers

Mise à ban

La parcelle N° 232 du ban de Porrentruy est mise à ban sous réserve des charges existantes.

Il est fait défense aux tiers non autorisés de parquer des véhicules de tous genres sur ladite parcelle.

Les contrevenants pourront être dénoncés et seront passibles d'une amende de Fr. 2000.- au plus.

Porrentruy, le 26 juillet 2013.

La juge civile: Lydie Montavon-Terrier.

Mise à ban

La parcelle N° 2916 du ban de Porrentruy est mise à ban sous réserve des charges existantes.

Il est fait défense aux tiers non autorisés de parquer des véhicules de tous genres sur ladite parcelle.

Les contrevenants pourront être dénoncés et seront passibles d'une amende de Fr. 2000.- au plus.

Porrentruy, le 26 juillet 2013.

La juge civile: Lydie Montavon-Terrier.



Optimisation globale de l'efficacité énergétique des moteurs et des systèmes entraînés

Public cible :
Concepteurs d'installations techniques du bâtiment,
ingénieurs-conseils, installateurs.

Programme :

- Introduction - Théorie
- Moteurs - Transmissions - Régulateurs de vitesse
- Ventilateurs - Pompes - Machines frigorifiques
- Exemples

Coût :
CHF 230.- (documentation et pause-café compris)

Date, lieu :
30.9.2013 - Yverdon
13h15 - 17h30





Programme détaillé et informations :
sur www.fe3.ch
ou auprès du Bureau EHE SA
tél. 026 309 20 91, info@fe3.ch



Standards Minergie : Dossier de certification Etude de cas Nouvelle version !

Public cible :
Ingénieurs et bureaux techniques.

Programme :

- Théorie
- Exercices sur ordinateur (ordinateur personnel nécessaire)

Coût :
CHF 500.- (documentation et pause-café comprises)

Date et lieu :
1.10.2013 - Yverdon
8h30 - 12h00 et
13h30 - 17h30





Programme détaillé et informations :
sur www.fe3.ch (Formation)
ou auprès du Bureau EHE SA
tél. 026 309 20 91, info@fe3.ch



Aération des bâtiments Module 1 Choisir, concevoir, installer, exploiter

Public cible :
Prioritairement les architectes, puis les ingénieurs
et installateurs en ventilation peu ou pas expérimentés.

Programme :

- Introduction et exigences
- Confort et hygiène
- Conception, éléments clefs et choix
- Installation, entretien et exploitation

Coût :
CHF 230.- (documentation et pause-café compris)

Date et lieu :
2.10.2013 - Yverdon
13h15 - 17h30





Programme détaillé et informations :
sur www.fe3.ch
ou auprès du Bureau EHE SA
tél. 026 309 20 91, info@fe3.ch

